

**Direction du Développement durable et de la Proximité
Service de l'Urbanisme**

Affaire suivie par : **Julien MONOT** / SERVICE DE L'URBANISME

DIVISION DE PROPRIETE
Dossier n° : DIV 2022 008 Accordée le : 18/10/2022

Arrêté municipal n°22/344/DBA du 18 octobre 2022

Autorisant la division de la propriété foncière constituée de la parcelle n° SN de la section NONDOUE (NIC : 0000-000912) formant partie de l'emprise la RT.1 en deux parcelles projetées numérotées 260 et 261 - section NONDOUE, commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n°22/414/DBA du 5 juillet 2022 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 80005-2022/2-REP/DAEM en date du 7 octobre 2022 ;

VU l'avis de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/DS/91/22 en date du 9 juin 2022 ;

VU l'avis réputé favorable d'ENERCAL ;

VU la demande de division de terrain présentée par :

Le Cabinet de géomètre expert Philippe ANE

Déposée le : 1^{er} juin 2022

Complétée le : 27 septembre 2022

Pour des terrains appartenant à la **Nouvelle-Calédonie**